



Recommandation 355 (1963)¹

Relations économiques européennes

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée,
2. Exprimant la ferme conviction que, en dépit de l'échec de la Conférence de Bruxelles, les gouvernements membres devraient maintenir comme but essentiel de leurs politiques l'objectif d'une intégration économique européenne générale ;
3. Considérant que les négociations prochaines au sein du G.A.T.T. et la loi américaine pour l'expansion du commerce fournissent l'occasion d'aboutir à une expansion générale du commerce mondial, en particulier par l'abaissement des tarifs douaniers ;
4. Considérant qu'il serait profitable d'organiser au sein de l'O.C.D.E. une réunion qui préparerait le terrain en vue de la conclusion prochaine d'accords mondiaux sur les produits de base ;
5. Considérant qu'il est souhaitable que les pays de la Communauté Economique Européenne et les autres pays membres de l'O.C.D.E. utilisent cette Organisation et les autres organisations internationales pour coordonner leurs activités en matière d'aide au développement ;

1. Discussion par l'Assemblée les 7 et 8 mai 1963 (2e, 3e, 4e et 5e séances) (voir [Doc. 1590](#), rapport de la commission économique). Texte adopté par l'Assemblée le 8 mai 1963 (5e séance).

